

A LA CHAMBRE L'ASSAISSEMENT DU MARCHÉ DU VIN

Les contre-projets communiste et socialiste ont été repoussés

La Chambre a abordé hier matin, la discussion du projet de loi tendant à assaïsser le marché du vin. M. Edouard BARTHÉ, président de la commission des boissons, a la parole dans la discussion générale.

« Le projet, dit l'orateur, présente une grande urgence. Il doit apporter une amélioration à une situation catastrophique. Il y a eu surproduction viticole massive de la guerre, notamment en Algérie. Détaillants et hôteliers vendent souvent à des prix prohibitifs. L'assaïssement de certains prix au détail est un scandale. Le vin courant payé 50 centimes le litre est vendu dans de nombreux hôtels 10 à 20 francs le litre.

« Il faut intervenir et agir vite : 1. Il faut régler la campagne en cours, écoulée une récolte exceptionnelle, renflouer un marché en détresse ; 2. Il faut préparer l'écoulement des récoltes à venir et mettre le producteur à l'abri d'une crise permanente. Si le projet n'était pas voté, ce serait la catastrophe. Ayons le courage d'imposer les sacrifices nécessaires. Le paysan a fait un grand effort ». (Applaudissements nombreux).

M. GERMAIN-MARTIN réclame, lui aussi, le vote du projet, puis M. ROY, rapporteur de la commission des boissons demande à la Chambre de voter les conclusions de celle-ci tendant à résorber par la distillation obligatoire les excédents de 1934.

M. DE CHAPPÉLAIN, au nom de la commission des finances, s'élève contre ces conclusions dont l'adoption coûterait 170 millions au budget.

M. RENAUD JEAN, communiste, soutient un contre-projet consistant à augmenter la consommation du vin par la diminution des prix et l'amélioration de la qualité.

M. GERMAIN-MARTIN combat le contre-projet, qui est repoussé à mains levées.

M. BAYLET soutient le contre-projet socialiste qui tend à créer au ministère de l'Agriculture un office national du vin, sous le contrôle du ministère des finances.

M. GERMAIN-MARTIN demande à la Chambre de repousser le contre-projet socialiste de plusieurs articles sous contradiction.

Ce contre-projet est repoussé par 390 voix contre 260.

Au début de la séance de l'après-midi un contre-projet de M. FELIX est également écarté par 405 voix contre 122.

On passe ensuite à la discussion des articles sur lesquels 140 amendements sont déposés.

Après le rejet de certains d'entre eux relatifs à l'article 1er (répression des excédents de la récolte de 1934) et l'adoption de quelques-uns acceptés par le gouvernement, la séance est renvoyée à 21 h. 30.

Le scrutin sur le projet d'assaïssement du marché du blé

C'est par erreur que M. François de SAINT-JUST (Fédération Républicaine) a été porté comme ayant voté pour l'ensemble du projet de loi relatif à l'assaïssement du marché du blé. De même que ses collègues du Pas-de-Calais, il a en réalité voté contre.

LE DÉBAT BUDGÉTAIRE AU SÉNAT

Les budgets des Finances et de l'Éducation Nationale et des Beaux-Arts ont été votés

Le Sénat a poursuivi hier, la discussion du budget par l'examen des crédits du ministère des finances.

Le règlement des dommages de guerre

M. HACHEVILLE intervient à propos du règlement des dommages de guerre.

Le sénateur de l'Aisne insiste pour que le ministre des Finances hâte le règlement des dossiers qui sont forclos ou demeurent en instance. Il rappelle le cas des hospices de Coucy-le-Château qui, faute de solution, ne peuvent faire bénéficier les vieillards hospitalisés d'un legs important. M. Hacheville attire l'attention du gouvernement sur la situation des régions libérées qui ont souffert de la guerre plus que toute autre région de France.

M. GERMAIN-MARTIN promet de donner des indications pour que la loi qui fixe au 31 décembre 1932 la date extrême à partir de laquelle ne seront plus reçues les justifications d'emploi soit appliquée dans un sens très large.

Les chapitres du budget des finances sont adoptés. On passe au budget des services pénitentiers de la justice que rapporte M. Alfred BRARD et qui est adopté.

Le bndget de l'Éducation Nationale

On en arrive au budget de l'éducation nationale. Le rapporteur, M. Jean PHILIP, rappelle les difficultés qui risquent d'être entravées par le vote de la loi qui autorise l'enseignement supérieur. Il faut, dit-il, créer des débouchés dans l'enseignement et notamment dans l'enseignement primaire.

M. JOSSOT, président de la commission de l'enseignement, préconise une réforme profonde des services de l'éducation.

Les premiers chapitres sont adoptés.

A la demande du ministre de l'Éducation nationale, le Sénat rétablit les crédits prévus par la Chambre pour un certain nombre de chapitres et que la commission sénatoriale avait réduits.

Après adoption du budget des Beaux-Arts, le Sénat se renvoie à ce matin pour examiner les budgets de la Santé publique et des pensions.

Séance levée à 19 h. 30.

LE DÉPOT DU PROJET SUR LE BLÉ

Au début de la séance du Sénat, M. CASSEZ, ministre de l'Agriculture, a déposé une proposition de loi tendant à déposer sur la Chambre, avant tout objet l'assaïssement du marché du blé. Le projet a été renvoyé à la commission d'Agriculture et, pour avis à la commission des finances.

PAS DE PACTE A SIX

Un démenti italien

L'agence romaine « Stefani » communique : « Quelques journaux étrangers ont publié une brève note selon laquelle M. Mussolini proposerait prochainement la conclusion d'un pacte à six, semblable au pacte de quatre dont furent signataires la Pologne, la France, l'U. R. S. S. Cette nouvelle est inventée de toutes pièces ».

Le Congrès de la Fédération confédérée des fonctionnaires s'est ouvert à Paris

Hier s'est ouvert, au Palais de la Mutualité, le congrès ordinaire de la Fédération confédérée des fonctionnaires.

Ce congrès, qui avait été précédemment annoncé pour le 16 novembre, fut ajourné par suite de l'évolution du problème politique résultant de l'accession de M. Flaudin à la présidence du Conseil.

Le problème des fonctionnaires a été, on le sait, maintes fois à la Chambre, et mis plusieurs fois en discussion dans une situation critique. Les décrets-lois, et, d'autre part, les sanctions prises contre certains militants syndicalistes, avaient stimulé l'ardeur combattive de la Fédération.

Le changement de gouvernement a peut-être apporté une certaine détente, mais cependant, ce congrès, tenu de discussions passionnées, dont les échos dépasseront son cadre. En effet, il faut noter que la Fédération des fonctionnaires groupe environ le quart des effectifs de la C.G.T., et que son homogénéité lui permet, par ailleurs, d'avoir une influence efficace sur la conduite générale de la Confédération.

La séance d'ouverture

Le congrès ordinaire de la Fédération générale des fonctionnaires s'est ouvert hier matin, à 9 h. 30, au Palais de la Mutualité. M. Levasseur (instituteur), qui préside, adresse l'expression de la sympathie de la Fédération à ses collègues récemment condamnés par la 14^e chambre correctionnelle.

Un incident

M. Laurent, secrétaire général de la Fédération, va maintenant développer le rapport annuel sur l'intérêt social. M. Guyard (Seine-Inférieure) met en cause M. Lacoste, secrétaire-adjoint de la Fédération, en lui reprochant d'avoir collaboré au plan du 9 juillet. M. Laurent prend alors la parole et s'élève contre la campagne d'insinuations menée depuis plusieurs mois contre M. Lacoste, dont il prend la défense, se sollicitant entièrement avec lui.

M. Lacoste vient à son tour défendre sa conduite. Il affirme n'avoir ni signé le plan du 9 juillet, ni participé à sa

Un nouvel accident de mine près de Sheffield

Trois ouvriers ont été emmurés et l'un d'eux a succombé.

Un accident s'est produit dans une mine, près de Sheffield, dans la soirée de jeudi. C'est le second accident de mine de la journée. L'écroulement d'une galerie a emmuré vivants trois ouvriers mineurs.

Après de longs efforts, les équipes de secours ont pu dégager deux d'entre eux, mais le troisième, pris sous la masse de terre, avait cessé de vivre.

Deux victimes du premier accident sont également mortes

Les deux mineurs qui avaient pu être retirés, avant-hier soir, d'une galerie écroulée dans la mine de Woodhouse, près de Sheffield, ont succombé à leurs blessures.

Leur mort porte à trois le nombre des victimes de l'écroulement.

AVANT LE PLÉBISCITE DE LA SARRE

La base anglaise de Calais a reçu hier une importante cargaison de matériel et de ravitaillement

Une activité fébrile a régné hier matin à Calais sur le quai Paul Devot, aux abords du bureau de la base militaire anglaise.

On a procédé, au déchargement de la cargaison de « L'Autocarrier », matériel de ravitaillement, au seul résultat a été acquis au premier tour, scellé du 9 décembre, dans le canton de Oisy ou de Bessillon, maître de Gaudry (Soc.) a été élu par 5.000 voix contre M. Teltzer (Enl. Rép.) 4.200 voix. Il y a ballottage dans les trois autres cantons de M. Maubourdin, M. Maubourdin (Nord) et Valenciennes (Nord). Les candidats ci-dessous ont pour chaque canton les candidats en présence pour le scrutin du 18 décembre en rapportant les résultats du premier tour :

La politique régionale

ELECTIONS CANTONALES COMPLÉMENTAIRES DANS LE NORD CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le soutien de Ballottage

Dans les quatre cantons où il y avait lieu au lendemain des élections cantonales d'occuper le pouvoir, un remplacement direct a été acquis au premier tour, scellé du 9 décembre, dans le canton de Oisy ou de Bessillon, maître de Gaudry (Soc.) a été élu par 5.000 voix contre M. Teltzer (Enl. Rép.) 4.200 voix. Il y a ballottage dans les trois autres cantons de M. Maubourdin, M. Maubourdin (Nord) et Valenciennes (Nord). Les candidats ci-dessous ont pour chaque canton les candidats en présence pour le scrutin du 18 décembre en rapportant les résultats du premier tour :

Canton d'Haubourdin

Ceux candidats : MM. Paul Looze (Union Rép.), César Ogeux (Soc.), M. Aug. Duriez (Com.) se désiste en faveur du candidat socialiste.

Voici les résultats du premier tour : inscrits : 13.280. Ont obtenu : MM. Paul Looze (Union Rép.), 5.277 voix ; César Ogeux (Soc.), 5.044 ; Auguste Duriez (Com.), 1.778 voix.

Canton de Maubeuge-Nord

Ceux candidats : MM. Mahe (Soc.), Félix Dupont (Union Rép.), M. Renaud (Com.) se désiste en faveur du candidat socialiste.

Voici les résultats du premier tour : inscrits : 12.280. Ont obtenu : MM. Paul Looze (Union Rép.), 5.277 voix ; César Ogeux (Soc.), 5.044 ; Auguste Duriez (Com.), 1.778 voix.

Canton de Valenciennes-Nord

Ceux candidats : MM. Jules Arbin (Dem. Pop.) et M. Renaud (Com.) se désiste en faveur du candidat communiste.

Voici les résultats du premier tour : inscrits : 12.280. Ont obtenu : MM. Jules Arbin (Dem. Pop.), 5.277 voix ; M. Renaud (Com.), 5.044 ; Auguste Duriez (Com.), 1.778 voix.

Canton de Valenciennes-Sud

Ceux candidats : MM. Jules Arbin (Dem. Pop.) et M. Renaud (Com.) se désiste en faveur du candidat communiste.

Voici les résultats du premier tour : inscrits : 12.280. Ont obtenu : MM. Jules Arbin (Dem. Pop.), 5.277 voix ; M. Renaud (Com.), 5.044 ; Auguste Duriez (Com.), 1.778 voix.

L'arrivée à Sarrebruck du major anglais Brind et de généraux hollandais et italiens

Le major Brind, chef des forces internationales de la Sarre est arrivé hier matin à Sarrebruck, à 5 h. 41.

Il était accompagné de son aide de camp le lieutenant Packard.

Le général Annetier, d'autre part, annonce l'arrivée à Sarrebruck du général hollandais Van der Horst et du colonel suédois Eric Edholm.

LES RÉGIONS LIBÉRÉES

BILLET: 100 Francs
PLUS de 60% DE LOTS

EN VENTE DANS LES BANQUES ET LES DÉBITS DE TABAC

3^e tirage le 28 DECEMBRE

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS, 17, RUE DE MIROMESNIL A PARIS

GOUR D'APPEL DE DOUAI

Une interprète polonaise avait outragé un agent à Lens

Stanislava Maslak, interprète de simple police, a été poursuivie pour outrage à agent.

Le Tribunal de Béthune la condamne à 15 jours de prison et 10 fr. d'amende. Après plaidoirie de M. Wormser qui sollicite l'indulgence, la Cour accorde le sursis pour la prison, la prévenue est élevée à 25 francs le taux de l'amende.

Grappilleurs de charbon

Pour vol de charbon au préjudice des Mines de Béthune, Constant Leclercq et Placide Piquet furent condamnés par le Tribunal Correctionnel (saucun) à un mois de prison, Piquet avec sursis.

La Cour confirme le jugement.

Une affaire d'escroquerie à Étaples renvoyée devant les Assises

La quatrième chambre avait, hier vendredi, à rendre son arrêt dans un procès qui met en scène des faits de chicanerie, dont on assure qu'ils furent pour beaucoup dans la déconfiture de la Banque Caminas.

Henri Ducrocq, alors domicilié à Malo-les-Bains, ne s'occupait pas seulement de chicanerie, mais aussi, en association, en commandite avec M. Hubert, de Calais, d'exportation de craie, de chaux et de ciment dans le Nord, mise sur pied par Stasky, condamna les inculpés : MM. Hudeol, Monod, l'ex-général Bardi de Fourié, Tallier, Verrier, Dargent et Gérard, à des peines d'amendes.

Les parties civiles ayant été déboutées par leur instance, l'une d'elles, M. Meric, se pourvut en cassation contre cette décision et le 7 juillet, la cour suprême cassa sur ce point l'arrêt du 20 février et désigna la cour d'Amiens pour statuer à nouveau. M. Meric réclama, à titre de dommages et intérêts, la somme de 100.000 francs, représentant le montant de sa souscription à 235 actions de la « Foncière ».

Mercredi dernier, la cour poursuit les débats. Elle était présidée par M. le premier président Mazeaud, entouré de M. Henaut, président de chambre ; Sergeant et Saupin, conseillers. Le siège du ministère public était occupé par M. Savidant, substitut du procureur général.

M. Cachard, qui est détenu, avait pris place au banc des prévenus et deux autres inculpés, MM. Monod et Hudeol, se trouvaient dans la salle.

Dernier représentait M. Meric, partie civile, assisté de M^{rs} Paul Vassel, avocat, et M^{rs} Laskine, assumant la défense des administrateurs.

M. Savidant déclara que le plus de plus, que les notes avaient été rédigées et choisies par le conseil d'administration et que, par conséquent, sa responsabilité n'était pas engagée.

M. Savidant déclara que la demande de la partie civile était parfaitement recevable. Puis, M^{rs} Laskine et Lehman plaidèrent.

Dans l'arrêt qu'elle a rendu hier, la Cour condamne solidairement les inculpés à verser une somme de 100.000 fr. de dommages et intérêts à M. Meric, disant notamment, dans ses motifs, que des inexactitudes graves avaient été commises dans les notes et que le conseil d'administration de la Compagnie Foncière et que des administrateurs devaient en être responsables, que, d'autre part, il ne peut être tenu pour responsable le conseil d'administration qui a eu connaissance de la demande de la partie civile et qui n'a pas fait connaître à la Cour d'Amiens.

Après un non-lieu à Boulogne

Poursuivie pour avoir mis en vente un produit à base de gentiane, destiné à la nourriture des porcs, Mlle Cohen bénéficia d'un non-lieu à Boulogne.

Mais, de prévenue, elle s'est faite plaindre. Elle se retourna, en effet, contre elle et elle obtint devant le tribunal correctionnel une indemnité de 5.000 fr.

En appel, la Cour réduit à 500 francs le chiffre des dommages-intérêts.

La contrebande

Pour faits de contrebande, Paul Veillon et son locataire Roger Falloux ont été condamnés par le tribunal de Lille, le premier à six jours et dix jours de prison avec confiscation ; le second à deux jours de prison et dix jours de prison avec confiscation, tous deux solidement à 500 fr. et 250 fr. d'amende.

En appel, la Cour acquitte Veillon et confirme la décision des premiers juges concernant Falloux.

Cinq cent mille francs de tabac de fraude à bord d'une péniche à Calais

A la suite de la saisie par la douane à Calais, d'une péniche pilotée par les marins Louis Paschezone et Augustin Tourbillon, et renfermant près de 6.000 kilos de tabac belge, le Tribunal de Boulogne a condamné à six mois de prison, tous deux solidement à 500 fr. et 250 fr. d'amende.

En appel, la Cour acquitte Veillon et confirme la décision des premiers juges concernant Falloux.

La contrebande

Pour fraude à Tourcoing, Marie Blotowski et Eugène Autier, furent condamnés à Lille, la femme à 20 jours de prison ; un commis, à 15 jours de prison ; à 1.312 fr. 50 d'amende.

Par défaut, la Cour confirme le premier jugement.

Les Assurances Sociales

Pour infraction à la loi sur les assurances sociales, Aristide Lebrun a été condamné par le Tribunal d'Arras, à 18 amendes de 16 francs et à payer à l'Etat une indemnité de 5.136 francs. La Cour rendra son arrêt vendredi prochain.

LA DÉCOUVERTE DE CADAVRES DE MILITAIRES SUR LES ANCIENS CHAMPS DE BATAILLE DE L'ARTOIS

Le service de l'Etat Civil militaire du Pas-de-Calais a mis à jour sur les anciens champs de bataille de l'Artois, 188 corps d'hommes et enfants des troupes, dont 100 ont été identifiés à Neuville-Saint-Vaast, Souchez, Martintpuch, Rocourt, Thelus, Reuzy, Neuve-Chapelle, Longueval, Looze, Festubert, Valenciennes, St-Laurent-Blangy et Arleux-en-Gohelle.

Les restes des militaires français connus ont été réinhumés en tombes individuelles au cimetière national de Lorette et les inconnus dans les ossuaires de la Targete.

Les Allemands ont été réinhumés au cimetière de la Maison Blanche.

Parmi les Français susceptibles d'être identifiés, citons :

« Pature Lancel, un soldat de date en acier n. 215.777 ; un médaillon en métal contenant une photo effacée et des cheveux de femme, une bague argentée avec des attributs religieux et une alliance en or.

Même pétrole, un soldat possédant un quart avec inscription gravée au couteau Paul Gourin ; — Dreur.

« Inconnu » — Pature Pequeur, un soldat avec une chevalière en or avec améthyste incrustée dans le chaton.

Neuville-Saint-Vaast. — Près de la pature Lancel, un soldat avec une jumelle marquée Bellenet ; un officier constructeur, Nancy, un chapelier, un bricoleur, un quart en aluminium et un affût.

Même localité, propriété Lantoin, un soldat avec une plaque décorative et le commencement du nom Nen est seul lisible et le prénom Ernest, classe 1906 et 1908 recrutement Le Havre.

Pour tous renseignements s'adresser à M. le chef de secteur de l'Etat Civil militaire, rue d'Artois, à Arras.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 16 décembre. — Soleil ; lever, 8 h. 30 ; coucher, 15 h. 35 ; Lune ; lever, 15 h. 25 ; coucher, 1 h. 42. — Aujourd'hui ; Saint-Mesmin. — Demain ; Sainte-Adeleine.

ARRONDISSEMENT. — Station de Lille — Observations faites le 14 décembre 1934, à 18 h. ; Baromètre : 738 mm. 6 ; hauteur pluie la veille, à 16 h. ; 6 mm. 8 ; Thermomètre ; 10,5 ; minimum : 4,5 ; maximum : 8,5 ; État hygrométrique : 94 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. ; 0 mm. 1 ; Direction du vent : Sud-Est ; Force modérée ; température en basses : pas d'observation ; Etat du ciel ; couvert ; Précipitation ; neige aujourd'hui ; mauvais temps ; vents ; avis.

Une affaire Stavisky jugée par la Cour d'Appel d'Amiens

La première chambre de la cour d'Appel d'Amiens vient de rendre, hier, son jugement dans une des nombreuses affaires Stavisky.

Il s'agissait du procès décliné par la plainte en dommages-intérêts déposée par M. Jean-Louis Lefebvre, directeur du pharmacien aux Lilas (Seine), contre les administrateurs de la « Compagnie Foncière et d'Entreprises générales de Travaux publics ».

On se souvient, en effet, que cette affaire, déjà évoquée le 20 novembre dernier, avait été renvoyée, après la plaidoirie de l'avocat de la partie civile et l'interrogatoire d'un inculpé, M. Cachard, à une audience ultérieure par suite d'une indisposition de M^{rs} Laskine, du barreau de Paris, défenseur d'un des administrateurs.

Rappelons en quelques mots par suite de quelle procédure la cour d'Amiens avait à connaître de cette affaire dans laquelle intervient seule une question de réparation civile.

Le 20 février dernier, la cour de Paris cassa sur ce point l'arrêt du 20 février de juridiction d'un des inculpés, Dargent, suppléant de juge de paix, de l'escroquerie de la Foncière d'Entreprises de Travaux publics, mise sur pied par Stavisky, condamna les inculpés : MM. Hudeol, Monod, l'ex-général Bardi de Fourié, Tallier, Verrier, Dargent et Gérard, à des peines d'amendes.

Les parties civiles ayant été déboutées par leur instance, l'une d'elles, M. Meric, se pourvut en cassation contre cette décision et le 7 juillet, la cour suprême cassa sur ce point l'arrêt du 20 février et désigna la cour d'Amiens pour statuer à nouveau. M. Meric réclama, à titre de dommages et intérêts, la somme de 100.000 francs, représentant le montant de sa souscription à 235 actions de la « Foncière ».

Mercredi dernier, la cour poursuit les débats. Elle était présidée par M. le premier président Mazeaud, entouré de M. Henaut, président de chambre ; Sergeant et Saupin, conseillers. Le siège du ministère public était occupé par M. Savidant, substitut du procureur général.

M. Cachard, qui est détenu, avait pris place au banc des prévenus et deux autres inculpés, MM. Monod et Hudeol, se trouvaient dans la salle.

Dernier représentait M. Meric, partie civile, assisté de M^{rs} Paul Vassel, avocat, et M^{rs} Laskine, assumant la défense des administrateurs.

M. Savidant déclara que le plus de plus, que les notes avaient été rédigées et choisies par le conseil d'administration et que, par conséquent, sa responsabilité n'était pas engagée.

M. Savidant déclara que la demande de la partie civile était parfaitement recevable. Puis, M^{rs} Laskine et Lehman plaidèrent.

Après un non-lieu à Boulogne

Poursuivie pour avoir mis en vente un produit à base de gentiane, destiné à la nourriture des porcs, Mlle Cohen bénéficia d'un non-lieu à Boulogne.

Mais, de prévenue, elle s'est faite plaindre. Elle se retourna, en effet, contre elle et elle obtint devant le tribunal correctionnel une indemnité de 5.000 fr.

En appel, la Cour réduit à 500 francs le chiffre des dommages-intérêts.

La contrebande

Pour faits de contrebande, Paul Veillon et son locataire Roger Falloux ont été condamnés par le tribunal de Lille, le premier à six jours et dix jours de prison avec confiscation ; le second à deux jours de prison et dix jours de prison avec confiscation, tous deux solidement à 500 fr. et 250 fr. d'amende.

En appel, la Cour acquitte Veillon et confirme la décision des premiers juges concernant Falloux.

La contrebande

Pour fraude à Tourcoing, Marie Blotowski et Eugène Autier, furent condamnés à Lille, la femme à 20 jours de prison ; un commis, à 15 jours de prison ; à 1.312 fr. 50 d'amende.

Par défaut, la Cour confirme le premier jugement.

Les Assurances Sociales

Pour infraction à la loi sur les assurances sociales, Aristide Lebrun a été condamné par le Tribunal d'Arras, à 18 amendes de 16 francs et à payer à l'Etat une indemnité de 5.136 francs. La Cour rendra son arrêt vendredi prochain.

LA DÉCOUVERTE DE CADAVRES DE MILITAIRES SUR LES ANCIENS CHAMPS DE BATAILLE DE L'ARTOIS

Le service de l'Etat Civil militaire du Pas-de-Calais a mis à jour sur les anciens champs de bataille de l'Artois, 188 corps d'hommes et enfants des troupes, dont 100 ont été identifiés à Neuville-Saint-Vaast, Souchez, Martintpuch, Rocourt, Thelus, Reuzy, Neuve-Chapelle, Longueval, Looze, Festubert, Valenciennes, St-Laurent-Blangy et Arleux-en-Gohelle.

Les restes des militaires français connus ont été réinhumés en tombes individuelles au cimetière national de Lorette et les inconnus dans les ossuaires de la Targete.

Les Allemands ont été réinhumés au cimetière de la Maison Blanche.

Parmi les Français susceptibles d'être identifiés, citons :

« Pature Lancel, un soldat de date en acier n. 215.777 ; un médaillon en métal contenant une photo effacée et des cheveux de femme, une bague argentée avec des attributs religieux et une alliance en or.

Même pétrole, un soldat possédant un quart avec inscription gravée au couteau Paul Gourin ; — Dreur.

« Inconnu » — Pature Pequeur, un soldat avec une chevalière en or avec améthyste incrustée dans le chaton.

Neuville-Saint-Vaast. — Près de la pature Lancel, un soldat avec une jumelle marquée Bellenet ; un officier constructeur, Nancy, un chapelier, un bricoleur, un quart en aluminium et un affût.

Même localité, propriété Lantoin, un soldat avec une plaque décorative et le commencement du nom Nen est seul lisible et le prénom Ernest, classe 1906 et 1908 recrutement Le Havre.

Pour tous renseignements s'adresser à M. le chef de secteur de l'Etat Civil militaire, rue d'Artois, à Arras.

LE CONGRÈS DE L'INTERSYNDICALE DES MARCHANDS DE MARCHÉ DU NORD DE LA FRANCE

IL SE TIENDRA MERCREDI 19 DECEMBRE, A LILLERS

Le congrès annuel de l'Intersyndicale des Marchands de Marché du Nord de la France, groupant les délégués du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, aura lieu à Lillers, salle de la Mairie, mercredi 19 décembre, à 10 heures.

Les débats commenceront à 10 h., sur l'ordre du jour suivant : 1. Dépot des vœux ; 2. La crise économique et la situation sur nos marchés ; 3. Les mandats d'arrestation et le rôle de l'Intersyndicale ; 4. Situation morale et financière de la Fédération, apporteur M. Léon Hubon, secrétaire général de la Fédération des Marchands Français des départements de France ; 5. Questions diverses.

L'entrée de la salle sera accordée à tous les Marchands du Nord de la France et à leur famille, ainsi qu'aux fédérations et syndicats.

Le secrétaire du Syndicat de Lillers fait un pressant appel à tous les intéressés pour qu'ils assistent à ce congrès, dont le succès est le premier objectif.

Par défaut, la Cour confirme le premier jugement.

LA DÉCOUVERTE DE CADAVRES DE MILITAIRES SUR LES ANCIENS CHAMPS DE BATAILLE DE L'ARTOIS

Le service de l'Etat Civil militaire du Pas-de-Calais a mis à jour sur les anciens champs de bataille de l'Artois, 188 corps d'hommes et enfants des troupes, dont 100 ont été identifiés à Neuville-Saint-Vaast, Souchez, Martintpuch, Rocourt, Thelus, Reuzy, Neuve-Chapelle, Longueval, Looze, Festubert, Valenciennes, St-Laurent-Blangy et Arleux-en-Gohelle.

Les restes des militaires français connus ont été réinhumés en tombes individuelles au cimetière national de Lorette et les inconnus dans les ossuaires de la Targete.

Les Allemands ont été réinhumés au cimetière de la Maison Blanche.

Parmi les Français susceptibles d'être identifiés, citons :

« Pature Lancel, un soldat de date en acier n. 215.777 ; un médaillon en métal contenant une photo effacée et des cheveux de femme, une bague argentée avec des attributs religieux et une alliance en or.

Même pétrole, un soldat possédant un quart avec inscription gravée au couteau Paul Gourin ; — Dreur.

« Inconnu » — Pature Pequeur, un soldat avec une chevalière en or avec améthyste incrustée dans le chaton.

Neuville-Saint-Vaast. — Près de la pature Lancel, un soldat avec une jumelle marquée Bellenet ; un officier constructeur, Nancy, un chapelier, un bricoleur, un quart en aluminium et un affût.

Même localité, propriété Lantoin, un soldat avec une plaque décorative et le commencement du nom Nen est seul lisible et le prénom Ernest, classe 1906 et 1908 recrutement Le Havre.

Pour tous renseignements s'adresser à M. le chef de secteur de l'Etat Civil militaire, rue d'Artois, à Arras.

LA DÉCOUVERTE DE CADAVRES DE MILITAIRES SUR LES ANCIENS CHAMPS DE BATAILLE DE L'ARTOIS

Le service de l'Etat Civil militaire du Pas-de-Calais a mis à jour sur les anciens champs de bataille de l'Artois, 188 corps d'hommes et enfants des troupes, dont 100 ont été identifiés à Neuville-Saint-Vaast, Souchez, Martintpuch, Rocourt, Thelus, Reuzy, Neuve-Chapelle, Longueval, Looze, Festubert, Valenciennes, St-Laurent-Blangy et Arleux-en-Gohelle.

Les restes des militaires français connus ont été réinhumés en tombes individuelles au cimetière national de Lorette et les inconnus dans les ossuaires de la Targete.

Les Allemands ont été réinhumés au cimetière de la Maison Blanche.

Parmi les Français susceptibles d'être identifiés, citons :

« Pature Lancel, un soldat de date en acier n. 215.777 ; un médaillon en métal contenant une photo effacée et des cheveux de femme, une bague argentée avec des attributs religieux et une alliance en or.

Même pétrole, un soldat possédant un quart avec inscription gravée au couteau Paul Gourin ; — Dreur.

« Inconnu » — Pature Pequeur, un soldat avec une chevalière en or avec améthyste incrustée dans le chaton.

Neuville-Saint-Vaast. — Près de la pature Lancel, un soldat avec une jumelle marquée Bellenet ; un officier constructeur, Nancy, un chapelier, un bricoleur, un quart en aluminium et un affût.

Même localité, propriété Lantoin, un soldat avec une plaque décorative et le commencement du nom Nen est seul lisible et le prénom Ernest, classe 1906 et 1908 recrutement Le Havre.

Pour tous renseignements s'adresser à M. le chef de secteur de l'Etat Civil militaire, rue d'Artois, à Arras.

LA DÉCOUVERTE DE CADAVRES DE MILITAIRES SUR LES ANCIENS CHAMPS DE BATAILLE DE L'ARTOIS

Le service de l'Etat Civil militaire du Pas-de-Calais a mis à jour sur les anciens champs de bataille de l'Artois, 188 corps d'hommes et enfants des troupes, dont 100 ont été identifiés à Neuville-Saint-Vaast, Souchez, Martintpuch, Rocourt, Thelus, Reuzy, Neuve-Chapelle, Longueval, Looze, Festubert, Valenciennes, St-Laurent-Blangy et Arleux-en-Gohelle.

Les restes des militaires français connus ont été réinhumés en tombes individuelles au cimetière national de Lorette et les inconnus dans les ossuaires de la Targete.

Les Allemands ont été réinhumés au cimetière de la Maison Blanche.

Parmi les Français susceptibles d'être identifiés, citons :

« Pature Lancel, un soldat de date en acier n. 215.777 ; un médaillon en métal contenant une photo effacée et des cheveux de femme, une bague argentée avec des attributs religieux et une alliance en or.

Même pétrole, un soldat possédant un quart avec inscription gravée au couteau Paul Gourin ; — Dreur.

« Inconnu » — Pature Pequeur, un soldat avec une chevalière en or avec améthyste incrustée dans le chaton.

Neuville-Saint-Vaast. — Près de la pature Lancel, un soldat avec une jumelle marquée Bellenet ; un officier constructeur, Nancy, un chapelier, un bricoleur, un quart en aluminium et un affût.

Même localité, propriété Lantoin, un soldat avec une plaque décorative et le commencement du nom Nen est seul lisible et le prénom Ernest, classe 1906 et 1908 recrutement Le Havre.

Pour tous renseignements s'adresser à M. le chef de secteur de l'Etat Civil militaire, rue d'Artois, à Arras.

LA DÉCOUVERTE DE CADAVRES DE MILITAIRES SUR LES ANCIENS CHAMPS DE BATAILLE DE L'ARTOIS

Le service de l'Etat Civil militaire du Pas-de-Calais a mis à jour sur les anciens champs de bataille de l'Artois, 188 corps d'hommes et enfants des troupes, dont 100 ont été identifiés à Neuville-Saint-Vaast, Souchez, Martintpuch, Rocourt, Thelus, Reuzy, Neuve-Chapelle, Longueval, Looze, Festubert, Valenciennes, St-Laurent-Blangy et Arleux-en-Gohelle.

Les restes des militaires français connus ont été réinhumés en tombes individuelles au cimetière national de Lorette et les inconnus dans les ossuaires de la Targete.

Les Allemands ont été réinhumés au cimetière de la Maison Blanche.

Parmi les Français susceptibles d'être identifiés, citons :

« Pature Lancel, un soldat de date en acier n. 215.777 ; un médaillon en métal contenant une photo effacée et des cheveux de femme, une bague argentée avec des attributs religieux et une alliance en or.

Même pétrole, un soldat possédant un quart avec inscription gravée au couteau Paul Gourin ; — Dreur.

« Inconnu » — Pature Pequeur, un soldat avec une chevalière en or avec améthyste incrustée dans le chaton.

Neuville-Saint-Vaast. — Près de la pature Lancel, un soldat avec une jumelle marquée Bellenet ; un officier constructeur, Nancy, un chapelier, un bricoleur, un quart en aluminium et un affût.

Même localité, propriété Lantoin, un soldat avec une plaque décorative et le commencement du nom Nen est seul lisible et le prénom Ernest, classe 1906 et 1908 recrutement Le Havre.

Pour tous renseignements s'adresser à M. le chef de secteur de l'Etat Civil militaire, rue d'Artois, à Arras.

LA DÉCOUVERTE DE CADAVRES DE MILITAIRES SUR LES ANCIENS CHAMPS DE BATAILLE DE L'ARTOIS

Le service de l'Etat Civil militaire du Pas-de-Calais a mis à jour sur les anciens champs de bataille de l'Artois, 188 corps d'hommes et enfants des troupes, dont 100 ont été identifiés à Neuville-Saint-Vaast, Souchez, Martintpuch, Rocourt, Thelus, Reuzy, Neuve-Chapelle, Longueval, Looze, Festubert, Valenciennes, St-Laurent-Blangy et Arleux-en-Gohelle.

Les restes des militaires français connus ont été réinhumés en tombes individuelles au cimetière national de Lorette et les inconnus dans les ossuaires de la Targete.

Les Allemands ont été réinhumés au cimetière de la Maison Blanche.

Parmi les Français susceptibles d'être identifiés, citons :

« Pature Lancel, un soldat de date en acier n. 215.777 ; un médaillon en métal contenant une photo effacée et des cheveux de femme, une bague argentée avec des attributs religieux et une alliance en or.

Même pétrole, un soldat possédant un quart avec inscription gravée au couteau Paul Gourin ; — Dreur.

« Inconnu » — Pature Pequeur, un soldat avec une chevalière en or avec améthyste incrustée dans le chaton.

Neuville-Saint-Vaast. — Près de la pature Lancel, un soldat avec une jumelle marquée Bellenet ; un officier constructeur, Nancy, un chapelier, un bricoleur, un quart en aluminium et un affût.

Même localité, propriété Lantoin, un soldat avec une plaque décorative et le commencement du nom Nen est seul lisible et le prénom Ernest, classe 1906 et 1908 recrutement Le Havre.

Pour tous renseignements s'adresser à M. le chef de secteur de l'Etat Civil militaire, rue d'Artois, à Arras.

LA DÉCOUVERTE DE CADAVRES DE MILITAIRES SUR LES ANCIENS CHAMPS DE BATAILLE DE L'ARTOIS

Le service de l'Etat Civil militaire du Pas-de-Calais a mis à jour sur les anciens champs de bataille de l'Artois, 188 corps d'hommes et enfants des troupes, dont 100 ont été identifiés à Neuville-Saint-Vaast, Souchez, Martintpuch, Rocourt, Thelus, Reuzy, Neuve-Chapelle, Longueval, Looze, Festubert, Valenciennes, St-Laurent-Blangy et Arleux-en-Gohelle.

Les restes des militaires français connus ont été réinhumés en tombes individuelles au cimetière national de Lorette et les inconnus dans les ossuaires de la Targete.

Les Allemands ont été réinhumés au cimetière de la Maison Blanche.

Parmi les Français susceptibles d'être identifiés, citons :

« Pature Lancel, un soldat de date en acier n. 215.777 ; un médaillon en métal contenant une photo effacée et des cheveux de femme, une bague argentée avec des attributs religieux et une alliance en or.

Même pétrole, un soldat possédant un quart avec inscription gravée au couteau Paul Gourin ; — Dreur.

« Inconnu » — P